



PREAVIS MUNICIPAL No 03-2020

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 29 octobre 2020

Objet : Budget 2021

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente son budget 2021 qui boucle avec un déficit de Fr. 375'094.-.

Le budget a été transmis à la commission des finances pour étude, conformément à l'article 39 du Règlement du Conseil communal et transmis par mail à chaque conseiller. La commission des finances portera son rapport à votre connaissance lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis N° 03-2020 de la Municipalité
- Oui le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

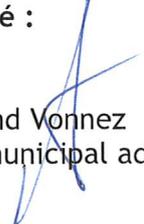
DECIDE

1. D'adopter le budget 2021 tel que présenté qui boucle avec un déficit de Fr. 375'094.-.

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 13 octobre 2020.

Au nom de la Municipalité :


Sylvie Judas
Syndique


Armand Vonnez
Secrétaire municipal adjoint

